

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Rabastens (Tarn) certifie que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué en séance publique ordinaire le 10 juin 2014 à 20h45.

Rabastens, le 26/05/2014
Le Maire,

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 avril 2014.

- Attribution des subventions aux associations
- Décision modificative budget assainissement
- Modification du Plan Local d'Urbanisme
- Chantiers Internationaux
- Demande de fonds de concours Barnier
- Règlement intérieur du conseil municipal
- Changement d'avocat dans deux dossiers contentieux
- Aménagement de l'église Saint Géry
- Aménagement des locaux municipaux route de Toulouse
- Organisation manifestations estivales et subventions liées à ces opérations
- Nominations diverses :
 - Commission des impôts
 - Délégués TRIFYL
- Questions diverses
- Informations diverses :
 - Point sur les demandes de subvention

Présents : Pierre VERDIER - Danièle BOROT - Christian LE GRAND - Ludivine PAYA DELMON - Jean-François COZZOLINO - Sarah CAMPREDON - Paul BOZZO - Séverine AHLSELL DE TOULZA - Cécile DERREVEAUX - Jean-Paul RUFFIO - Marie-Martine MANIAGO - Daniel BARRAQUE - Vanessa PELLERIN - Jean-Guy LECLAIR - Aude CAPELLI - Bernard MONTFRAIS - Marie-Pierre ROBERT - Erick ESPEL - Marie MONNIER - Jacqueline FELZINES - Jean-François CARIVEN - Alain BREST - Françoise CATHALA - Christian TABOURIN - Annie VIGNERAC - Albert BRAS - Stéphanie SARRADE

Représenté(s) : Monsieur Bernard MONTLIVIER ayant donné procuration à Monsieur Pierre VERDIER - Monsieur Philippe PASCUAL ayant donné procuration à Monsieur Daniel BARRAQUE

Secrétaire de séance : Mme Danièle BOROT

SEANCE DU 10 JUIN 2014

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 avril 2014

2014/54 - Attribution subventions aux associations :

Compte-tenu des crédits votés au BP 2014 pour un montant de 130.000 €, il convient d'examiner les subventions à attribuer aux associations qui ont fourni tous les éléments prévus par l'article 1611-4 du CGCT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** approuve, à l'unanimité, le versement des subventions telles qu'elles figurent sur l'état joint en annexe.

2014/55 Décision modificative budget commune et assainissement :

Lors du vote du budget assainissement, nous avons porté un montant important tant au niveau des dépenses imprévues d'investissement qu'à celles de fonctionnement ; pour l'investissement certains éléments concernant les travaux à réaliser n'étaient pas finalisés et pour le fonctionnement, la facture assainissement était en cours ce qui ne permettait pas de connaître le montant à reverser au niveau de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

De la même manière sur le budget commune, la dotation globale de fonctionnement n'était pas connue dans sa globalité puisqu'il n'avait été donné que la part forfaitaire. Sa notification permet aujourd'hui de réajuster les crédits et il convenait de faire un réajustement pour payer une facture en cours engagée en 2013.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, approuve, à l'unanimité, les virements de crédits sur les budgets ville et assainissement tels qu'ils figurent sur les états joints en annexe.

2014/56 - Modification PLU :

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe d'une modification simplifiée afin de mieux adapter le document existant à la situation de la Commune.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité, approuve le principe de lancer une modification simplifiée avant la révision qui s'impose avec les lois ALUR et Grenelle 2.

2014/57 – Chantiers internationaux :

L'association Citrus sollicite la Commune pour l'organisation sur le site d'un chantier international de 15 jeunes volontaires du 23 juillet au 13 août 2014. Les missions envisagées sont les suivantes : nettoyage, restauration et végétalisation des remparts en bordure du Tarn, débroussaillage de la murette quai des remparts et de celle en dessous et colmatage de briques, nettoyage des escaliers des remparts.

La Mairie prend en charge l'hébergement des jeunes, verse une cotisation de 50 € à l'association Citrus et met à disposition un référent technique.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité, approuve la mise en place sur Rabastens du chantier international et autorise le Maire à signer la convention et à prendre en charge l'adhésion de 50 € à l'association Citrus.

2014/58 – Fonds Barnier :

Le Tribunal Administratif a rejeté le recours formé par les époux Gounin pour attaquer la décision de la commission interministérielle relativement au classement en catastrophe naturelle de Rabastens lors de l'épisode pluvieux du 31/05/2013.

Afin que cette famille sinistrée trouve une solution à ses problèmes, il apparaît nécessaire de déposer une demande dans le cadre des fonds Barnier avec pour objectif de racheter la maison et de la détruire, les travaux de confortation de la falaise étant largement supérieur au prix de la maison établi par le service des Domaines.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** approuve, à l'unanimité, le dépôt du dossier Fonds Barnier.

2014/59 - Règlement intérieur :

Conformément à l'article 2121-7 du CGCT, le Conseil Municipal doit approuver le règlement intérieur dans les 6 mois suivant son installation.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, approuve, par 23 voix pour et 5 abstentions (M. et Mmes Alain BREST, Françoise CATHALA, Annie VIGNERAC, Albert BRAS et Christian TABOURIN) le règlement intérieur tel qu'il figure en annexe et précise qu'il est applicable à compter de sa transmission en préfecture.

2014/60 - Autorisation d'ester en justice : changement de conseil :

Deux dossiers en cours n'ayant pas abouti, il est proposé de mettre fin aux contrats avec le Conseil en cours et de les confier à un autre avocat.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, par 28 voix pour et 1 abstention (M. Alain BREST) décharge Me Christophe Lèguevaques des dossiers Commune/Petris (camping) et Commune/GPE (Eglise Notre Dame du Bourg) et charge Me Frédérique Pujol-Suquet de faire exécuter la décision concernant le camping et de prendre la suite du dossier relatif au chauffage de l'église Notre Dame du Bourg.

2014/61 – Poursuite des travaux église Saint Géry :

Après avoir soldé l'opération 2013 de restauration de l'église Saint Géry, l'association envisage de poursuivre les travaux : fin de la restauration des peintures du chœur, restauration du petit toit du porche de la porte d'entrée, début des travaux de la sacristie. Il est proposé de reconduire le fonctionnement antérieur :

- Proposition des devis à l'acceptation de la mairie,
- Paiement du montant TTC des travaux par la mairie,
- Remboursement du HT par l'association,
- Récupération sur l'exercice N+2 de la partie TVA dans le cadre du FCTVA.

Par ailleurs, afin de créer un accès handicapés, la mairie s'est engagée à assurer une part du terrassement.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, approuve à l'unanimité, le mode de fonctionnement présenté ci-dessus et la prise en charge partielle des travaux pour l'accès handicapés.

2014/62 - Aménagement local route de Toulouse :

Dans le local situé route de Toulouse occupé pour moitié par l'équipe bâtiments, il est envisagé d'aménager la seconde moitié pour y accueillir le comité des fêtes et les vélocipèdes. Ces travaux seront effectués par les équipes municipales. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter les aides maximales pour cette rénovation.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité, approuve ce projet et autorise le Maire à solliciter les aides maximales pour sa réalisation.

2014/63 Organisation manifestations estivales et subventions liées à ces opérations :

DELIBERATION AJOURNEE

Suite aux manifestations municipales proposées, il convient d'arrêter celles qui seront retenues cette année et de se prononcer sur les subventions à verser aux porteurs de projet.

2014/64 - Nominations diverses :

- **Commission des impôts :**

Les services de l'Etat sollicitent la Commune pour nommer des délégués siégeant à la commission communale et intercommunale des impôts directs.

Proposition de 16 délégués titulaires et de 16 suppléants par le Conseil Municipal parmi lesquels le Directeur Départemental des Finances Publiques en retiendra 8.

Proposition de délégués titulaires et suppléants par le Conseil Municipal qui siègeront à la Commission intercommunale où le Directeur Départemental des Finances Publiques retiendra 10 titulaires et 10 suppléants dans les listes proposées par les communes adhérentes.

- **Délégués TRIFYL :**

1 délégué titulaire : Aude CAPELLI et 1 délégué suppléant : Vanessa PELLERIN

Où cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité, approuve la liste des 16 délégués, les 8 premiers comme titulaires et les 8 suivants comme suppléants, pour la commission communale des impôts, présente la même liste pour la commission intercommunale des impôts et valide les délégués titulaires et suppléants pour Trifyl.

2014/65 - Point sur les contrats avenir :

La Commune a deux contrats avenir qui se terminent mi-juin, un de 21h et un de 35h.

Il est proposé de renouveler pour 35 h/semaine et sur 2 ans le contrat qui était précédemment de 21h/semaine et d'embaucher un nouveau contrat à 20h par semaine sur 2 ans, celui à 35h souhaitant mettre un terme à son engagement et le besoin se limitant à 20h.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, par 27 voix pour et 2 abstentions (M. et Mmes Stéphanie Sarrade et Christian Tabourin) approuve les renouvellements de contrats tels que proposés ci-dessus.

2014/66 - Création comités consultatifs :

En conformité avec l'article L. 2143-2 du CGCT, le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil municipal.

Le Maire envisage d'ajouter la création de comités consultatifs relatifs à l'urbanisme et espace rural, au développement durable et aux solidarités et propose d'ajouter aux commissions ayant les mêmes définitions les personnes suivantes :

- **Comité consultatif urbanisme, espace rural :**

Membres de la commission urbanisme, espace rural + Jean Boussenard, François Zordan, Guy Delhay, Eric Cazalens.

- **Comité consultatif développement durable :**

Membres de la commission développement durable + Mathieu Lubac.

- **Comité consultatif solidarités :**

Membres de la commission solidarités + Sabine Artuso, Dominique Mouchet.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, par 28 voix pour et 1 abstention (M. Alain Brest) approuve la création des trois comités consultatifs tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

2014/67 - Contrats Linde Gaz :

Lors du Conseil Municipal du 12 février 2014, il avait été décidé de mettre un terme au contrat de mise à disposition de bouteilles de gaz industriel pour la soudure. Ce contrat se terminait le 1^{er} février et la dénonciation devait se faire 6 mois avant. Il n'est donc pas possible d'exécuter la délibération de février sans frais de contentieux (montant du contrat : 422.88 € TTC par an).

De la même manière, nous avons reçu un contrat pour du gaz médical (oxygène de la piscine) qu'il convient de reconduire (montant du contrat : 988.80 € TTC par an).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité, approuve la reconduction des contrats, le premier du 1/02/2014 au 31/01/2019, le second du 1/07/2014 au 30/06/2019 et autorise le Maire à les signer.

2014/68 - Autorisation donnée au Maire pour signer les actes notariés en cours :

Le Maire donne lecture de la liste des actes en cours de signature chez le notaire pour lesquels les délais relatifs à la réalisation des formalités n'ont pas permis une signature antérieure et sollicite du conseil municipal l'accord de les signer.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les actes notariés dont la liste figure en annexe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10.

Pierre VERDIER

Danièle BOROT

Christian LE GRAND

Ludivine PAYA DELMON

Jean-François COZZOLINO

Sarah CAMPREDON

Paul BOZZO

Séverine AHLSELL DE TOULZA
Bernard MONTLIVIER
Rep. par Pierre VERDIER

Cécile DERREVEAUX

Jean-Paul RUFFIO

Marie-Martine MANIAGO

Daniel BARRAQUE

Vanessa PELLERIN

Jean-Guy LECLAIR

Aude CAPELLI

Bernard MONTFRAIS

Marie-Pierre ROBERT

Erick ESPEL

Marie MONNIER

Philippe PASCUAL
Rep. par Daniel BARRAQUE

Jacqueline FELZINES

Jean-François CARIVEN

Alain BREST

Françoise CATHALA

Christian TABOURIN

Annie VIGNERAC

Albert BRAS

Stéphanie SARRADE